

Séance du mardi 28 mai 2024

Date de la convocation: 17/05/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 8

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents:

Objet: Acquisition des parcelles 320 D 812, 813 - Régularisation route de Hugon - DE_2024_64

Madame le Maire explique qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles :

- 320 D 812 (ex 320 D 407 divisée) Lieudit « Le deves » d'une contenance de 3a 71ca
- 320 D 813 (ex 320 D 408 divisée) Lieudit « Serre de Maurines » d'une contenance de 68ca

Ces parcelles appartiennent à Mme VERILHAC Lucette, M. VERILHAC Pierre-Yves, M. VERILHAC Emmanuel, M. VERILHAC Vincent.

Cette acquisition a pour but de régulariser l'emprise de la Route de Hugon. L'acquisition se fera au prix de deux euros (2€) la parcelle soit un total de quatre euros (4€).

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide

- D'ACQUERIR les parcelles 320 D 812 et 813 pour la somme de quatre euros
- D'INSCRIRE la somme au budget
- DE PRENDRE en charge des frais inhérents à l'acte
- DE DONNER l'autorisation à Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'acquisition

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



AGEDI Dépôt PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/05/2024 007-210701470-20240528-DE 2024_64-DE